

RENCONTRE DU 6 DÉCEMBRE 2022

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité de parents du 6 décembre 2022, à 19 h 30, à la salle 016 du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy situé au 1515, rue Sainte-Marguerite à Trois-Rivières, à laquelle étaient présents :

PRÉSENCES

Établissement	Représentant(e)s	Substituts
Comité EHDAA	À venir	À venir
Académie les Estacades	Philippe Durand	-
École alternative Freinet de Trois-Rivières	Patrick Hamel	-
École Ami-Joie-et-des-Grès	-	Julie Garneau
École aux Deux-Étangs	Alexandra Dupont	-
École Belle-Vallée	Ménaïk Bleau	-
École Cardinal-Roy	Djoher Essabah Bakhouché	
École Chavigny	Marie-Lise Tolley-Bruneau	Mélissa Larose
École Curé-Chamberland	Maryse Trudel	-
École de la Source	Mathieu Roberge	-
École de l'Envolée	Shana Myriam Ravary	-
École de musique Jacques-Héty	Nicolas Ribes Turgeon	-
École de Pointe-du-Lac	-	Karine Dupont
École des Bâisseurs	Daniel Dupont	-
École du Bois-Joli	Stéphanie Bellemare	-
École intégrée des Forges	Sophie Marcotte	-
École Jacques-Buteux	Pier-Luc Savard	-
École Laviolette	Christian Coulombe	-
École les Terrasses	-	Justine Henry
École Marguerite-Bourgeois	Manon Ricard	-
École Marie-Leneuf	Mélissa Larose	Maria Lira
École Notre-Dame-du-Rosaire	Audrey Allard	-
École primaire de Louiseville	Rubina Neruda Bhicajee	-
EPEI – Secteur centre	Cindy Champagne	-
EPEI – Secteur-Est	-	Betzayda Manrique Pedrahita
École Sainte-Thérèse	Daniel Ricard	-

Établissement	Représentant(e)s	Substituts
École Saint-Paul	Hassan Wadifi	-
École Saint-Philippe	Raphaél Nadeau	-
École Saint-Pie-X	Fanny Zuniga	-
École secondaire des Pionniers	Hanaa Ghaffar	-
École secondaire l'Escale	Daniel Lamer	-

ABSENCES

Établissement
École de la Solidarité
École de Yamachiche-Saint-Léon
École des Champs-et-Marées
École Dollard
École du Versant-de-la-Batiscan
École le Tremplin
École Louis-de-France
École Madeleine-De Verchères
École Mond'Ami
École primaire de l'Académie-Sportive
École Richelieu
École Saint-François-d'Assise

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Cindy Champagne, présidente, souhaite la bienvenue à tous les représentants et les remercie de leur présence.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum est constaté.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Rapport du protecteur de l'élève 2021-2022
Monsieur Guy Aublet, protecteur de l'élève
5. Bilan du plan d'action 2021-2022 pour prévenir et combattre la violence à l'école
Monsieur Jacques Moore, directeur adjoint des Services éducatifs
6. PEVR : présentation du contexte et suivi au sondage
Madame Ginette Masse, directrice générale adjointe
7. Désignation d'un nouvel administrateur – District 2

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale et responsable des communications et de la gestion documentaire

8. Retour sur les questions sur les frais de dîner
9. Retour de consultations :
 - Services dispensés dans les écoles 2023-2024
 - Critères d'admission et d'inscription 2023-2024Madame Cindy Champagne, présidente du comité de parents
10. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2022
11. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2022
12. Désignation des membres du comité consultatif des services aux EHDAA
13. Mot de la présidente et correspondance
14. Parole aux représentants des écoles : les bons coups de vos écoles
15. Rapports :
 - 15.1 du trésorier
 - 15.2 d'un administrateur du CA du Centre de services scolaire
 - 15.3 d'un administrateur du CA du RCPAQ
 - 15.4 de la représentante du comité EHDAA
 - 15.5 de la responsable du contenu Web <https://www.facebook.com/cp.csduroy/>
 - 15.6 d'un représentant d'un des comités (transport, culturel, révision d'une décision)
 - 15.7 Comité calendrier
 - 15.8 Comité accueil et intégration
16. Affaires nouvelles :
 - 16.1 Budget du comité
17. Levée de l'assemblée

CP-06122022-01 IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL DUPONT ET APPUYÉ PAR NICOLAS RIBES-TURGEON.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE 2021-2022

Monsieur Guy Aublet, protecteur de l'élève, vient présenter au comité le Rapport annuel du protecteur de l'élève 2021-2022. Il présente les tableaux qui donnent le détail des demandes par année, de leur nature, par niveau scolaire et par sujet.

Le plan de communication pour informer les parents sur le transport a bien fonctionné. On constate une diminution des plaintes sur ce sujet. Il y a aussi eu une diminution significative des plaintes envers des membres du personnel des écoles en 2021-2022 par rapport à l'année précédente. M. Aublet souligne le travail de tous les intervenants.

Les demandes concernant la violence et l'intimidation représentent 17,1 % des demandes totales, une augmentation par rapport à l'année précédente.

Une situation préoccupante rapportée par M. Aublet est l'abandon du processus de plaintes par des élèves au secondaire. Pour ces élèves, généralement victimes d'intimidation, la médiation n'était pas jugée bénéfique. En effet les cas d'intimidation se font souvent en groupe. La victime ne voit pas le bénéfice d'une rencontre avec un intimidateur et certaines demandes ont été abandonnées. Le protecteur de l'élève a vérifié directement auprès des demandeurs la raison du retrait de la plainte et a compris la problématique. M. Aublet recommande que le Centre de services scolaire accentue l'accompagnement des équipes responsables des plans de lutte pour contrer l'intimidation et la violence, particulièrement dans les écoles secondaires, tel que mentionné dans son rapport.

En Sport-étude, il y a eu des plaintes sur l'attitude élitiste de certains entraîneurs qui ne sont pas des employés du CSS, mais employés par les Fédérations sportives. Une recommandation est émise pour que les entraîneurs adoptent éventuellement le code d'éthique du CSS. Les gens souhaitent aussi plus de transparence sur la sélection ou la formation d'équipes de Sports-études. Le protecteur propose que les critères soient communiqués rapidement aux élèves et parents.

En réponse aux questions des membres du comité, M. Aublet dit qu'il est rare que des rapports détaillés soient nécessaires suite à des plaintes. La plupart des plaintes se règlent en médiation. M. Jacques Moore, directeur adjoint des Services éducatifs, ajoute que la médiation n'est pas la seule méthode pour intervenir, qu'il y a aussi d'autres modes d'intervention. Par exemple, il est possible d'interdire à des élèves de rentrer en contact.

M. Aublet répond à une question concernant le temps requis pour traiter les plaintes en expliquant aux parents que ces dernières cheminent rapidement. Par exemple, la recommandation faite sur le port de dossard par le personnel des services de garde a été adoptée rapidement.

Il mentionne qu'il n'y a pas eu d'augmentation marquée des demandes abandonnées cette année. Cela est d'ailleurs souligné à chaque rapport.

5. BILAN DU PLAN D'ACTION 2021-2022 POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Monsieur Jacques Moore, directeur adjoint des Services éducatifs.

Le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy en était à la 11^e année d'application de son Plan d'action pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école en 2021-2022.

Il y a eu une grande évolution depuis 11 ans. Plus récemment, la formation de l'intervenant pivot et de l'équipe-école a été bonifiée.

L'accent est davantage mis sur la prévention, par exemple la police fait des visites, il y a la mise en œuvre du programme Action-Tox. M. Moore annonce qu'il va probablement transférer le dossier à une collègue psychoéducatrice l'année prochaine.

Un des objectifs récents était de faire connaître l'intervenant pivot de chaque école. Les intervenants sont appelés à faire des interventions pour désamorcer des situations avant qu'elles ne deviennent des cas d'intimidation (qui par définition ont un caractère répétitif). Il faut d'ailleurs tenir compte de cette définition dans l'interprétation du rapport.

M. Moore attire notre attention sur certains points, dont les méthodes d'intervention présentées au secondaire (hors médiation). La proportion des interventions primaire/secondaire est de 278/104, comparable aux autres années. Les études sont assez uniformes, il y a plus d'interventions au primaire chaque année. La violence physique tend à augmenter à travers les dernières années, ce qui est une préoccupation. Les cas d'intimidation diminuent légèrement. Une des recommandations est que les surveillants soient visibles et présents sur la cour d'école et qu'ils se déplacent.

Il y a eu 25 cas de cyberintimidation recensés. Selon M. Moore, les cas sont sous-rapportés car ils se passent à l'extérieur de l'école. La ligne directrice reste d'intervenir et de faire le plus de sensibilisation possible.

En 2021-2022, il y a eu une augmentation de 30 % à 50 % de suspensions nécessaires dans les cas au primaire. Cela s'expliquerait par l'augmentation de la gravité des cas. La suspension est une stratégie utilisée comme « arrêt d'agir » mais n'est pas une intervention en soi. M. Moore mentionne qu'elle n'est utilisée que lorsqu'elle s'avère absolument nécessaire.

En 2021-2022, on dénombre 16 écoles où il y avait des élèves impliqués dans 3 cas d'intervention. Dans ces cas, l'intervention est ajustée en fonction des besoins et de la nature répétitive des actes (redirection vers classes spécialisées par exemple).

Un autre constat souligné en 2021-2022 : il y a eu moins de cas rapportés où la victime est un élève « H ». La sensibilisation semble porter fruit dans les dernières années, ces cas ayant diminué.

Lorsqu'une école ne rapporte aucun cas, M. Moore fait un suivi avec les écoles pour s'assurer que le portrait est fidèle et que l'information qui pourrait être consignée le soit. Ce sont les intervenants pivots qui déclarent les cas dans le système.

Les membres du comité posent quelques questions.

- *Quel est le nombre de rencontres par année entre les intervenants Pivot et le CSS?*

Il y a au moins une rencontre par année, une séance d'information et des contacts ponctuels au besoin, en accompagnement.

- *Quel est le niveau de collaboration entre les écoles et les Services éducatifs?*

La collaboration est excellente. Il est possible que certains cas ne soient pas rapportés systématiquement dans le système informatique vu la charge de travail des intervenants. Les Services éducatifs continuent de sensibiliser les intervenants.

- *Avez-vous pensé à sonder les élèves pour connaître leur satisfaction quant au plan?*

M. Moore répond que « oui, il est prévu dans le cadre du prochain PEVR de sonder les élèves, ainsi que les parents, pour orienter les Services éducatifs sur les façons de bonifier le plan ».

- *Un parent demande si les 10 écoles qui ne déclarent aucun cas ont quelque chose en commun comme un meilleur plan?*

C'est possible, mais difficile d'y répondre, surtout à zéro cas. M. Moore ajoute que s'il n'y avait pas d'interventions en amont, il n'y aurait pas zéro cas.

6. PEVR : PRÉSENTATION DU CONTEXTE ET SUIVI AU SONDAGE

Madame Ginette Masse, directrice générale adjointe.

Les sondages envoyés aux parents pour préparer le prochain PEVR sont en ligne jusqu'au 9 décembre, donc les résultats ne sont pas encore disponibles. Des commentaires provenant de certaines écoles font état que les questionnaires sont un peu longs et manquent de clarté.

Mme Masse mentionne que les taux de réponse augmentent et sont intéressants. Elle présente le CSS : 24 % des établissements sont en milieu rural et 76 % sont en milieu urbain, une particularité du CSS du Chemin-du-Roy. Il faut en tenir compte dans le PEVR. 3 établissements sont en milieu (IMSE) favorisé, 23 en milieux défavorisés et 19 avec un IMSE de 4 à 7. Il y a eu une grande augmentation du nombre d'élèves, plus de 2 301, depuis 2017-2018. Une légère augmentation est prévue dans les prochaines années, mais moins importante. Il y a eu une augmentation de 1 231 élèves HDAA depuis 2017-2018 (27 % des élèves ont un plan d'intervention, 23 % en 2017-2018). Il y a eu une augmentation des élèves dans les classes de francisation également.

Enjeu majeur : le taux de diplomation est de 77,8 %. La cible prévue de 80 % est non atteinte. Le ministre demande 90 % pour le prochain plan. Le taux de diplomation est en dessous du niveau québécois, particulièrement chez les garçons et l'évolution est en dents de scie. Il faudra tenter d'expliquer ces variations.

Les parents posent une série de questions à Mme Masse.

- *Est-il possible de tenir davantage compte des besoins des élèves HDAA dans le PEVR? On remarque que plusieurs plans d'intervention sont élaborés tard dans l'année. On remarque plusieurs sorties intéressantes pour les élèves en cheminement régulier par rapport à peu de sorties pour les élèves HDAA.*

Mme Masse répond par l'affirmative et réfère à un passage souligné dans la présentation.

- *Quels sont les délais pour les agrandissements d'école?*

Mme Masse répond que cela dépend des budgets octroyés par le Ministère. Par contre, le CSS peut faire des agrandissements de type modulaire en attendant.

- *Quelle est la suite de l'exercice?*

Mme Masse répond qu'il faut, suite à l'obtention du portrait par le sondage et les données du CSS, déterminer les enjeux et déterminer les objectifs (et les cibles) à atteindre.

- *Si le taux de réponse est faible, allez-vous considérer que les sondages sont valides?*

Mme Masse répond que la firme externe qui se charge du sondage va fournir les statistiques appropriées pour valider.

7. DÉSIGNATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR – DISTRICT 2

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale et responsable des communications et de la gestion documentaire.

Deux candidatures ont été envoyées. La priorité est accordée aux candidatures du district 2. Une des deux candidatures provient du district 2 et M. Daniel Dupont est élu par acclamation. M. Pierre-Luc Savard ne provient pas du district 2, sa candidature n'est donc pas retenue.

8. RETOUR SUR LES QUESTIONS SUR LES FRAIS DE DÎNER

Madame Giacomo, secrétaire générale et responsable des communications et de la gestion documentaire et Madame Boucher, directrice à l'efficacité organisationnelle et des services de garde.

Le règlement sur les services de garde scolaires détermine les mesures de sécurité, les programmes d'activité et la tarification. La dernière mise à jour du règlement s'est faite le 7 juillet 2022. Le règlement stipule que le statut sporadique des élèves est effectif lorsqu'il fréquente le service de garde une période par jour. La tarification maximale est de 3 \$/h pour une fréquentation sporadique. Le calcul est fait selon le salaire moyen des éducatrices. La tarification maximum est de 8,95 \$. Une tarification annuelle pour les dîneurs n'est plus possible en vertu du nouveau règlement. La facturation se fait à l'utilisation. La moyenne des périodes des dîners des établissements est 1 h 19. La variation des tarifs d'une école à l'autre s'explique notamment par la variation des périodes de fréquentation des services de garde selon les établissements.

Les rappels de paiement varient d'un établissement à l'autre, mais le même système de facturation (Avant-garde) est utilisé et les factures apparaissent sur la plateforme Mozaïk pour tous les établissements. La facturation annuelle n'est plus possible et le système ne le permet pas. Un membre parent mentionne qu'il y a des problèmes de facturation à Notre-Dame-du-Rosaire. Un suivi sera fait du côté du CSS.

Un parent demande quelle est la raison pour laquelle des parents doivent désormais payer pour un élève EHDAA qui doit absolument rester le midi, contrairement à avant. La réponse donnée est qu'avant, c'était une orientation du CSS de ne pas faire payer, mais il n'y avait pas de subvention. Le CSS a procédé à un changement et le temps de service de garde est maintenant facturé. Une situation où le CSS assume les frais est quand l'enfant, qui aurait fréquenté son école de quartier en y allant à pied, est réorienté vers un autre établissement par le CSS.

Un parent mentionne que dans le cas de Marie-Leneuf, il est compliqué d'aller chercher son enfant le midi et qu'il est difficile de comprendre pourquoi il faut désormais payer le service de garde le midi. Les parents d'enfants fréquentant Marie-Leneuf doivent maintenant payer pour un service qui était inclus jusqu'à cette année.

9. RETOUR DE CONSULTATIONS :

Madame Cindy Champagne, présidente du comité de parents

- **Services dispensés dans les écoles 2023-2024**
- **Critères d'admissions et d'inscription 2023-2024**

Mme Champagne a reçu un courriel de Mme Bhicajee qui a été transmis pour suivi. Il n'y a pas eu d'autres retours.

10. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2022

CP-06122022-02 IL EST PROPOSÉ PAR RUBINA NERUDA BHICAJEE ET APPUYÉ PAR CHRISTIAN COULOMBE

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2022

Il n'y a aucun autre suivi qu'au point 10.

12. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX EHDAA

ATTENDU QUE l'ajustement du nombre de membres constituant le comité consultatif des services aux EHDAA a été approuvé au CA du Centre de services scolaires du Chemin-du Roy du 23 novembre 2022.

ATTENDU QUE les personnes suivantes, membres du comité consultatif des services aux EHDAA en 2021-2022, ont posé leur candidature pour rester membres du comité en 2022-2023 :

Synda Ben Affana, école Jacques Buteux
Maria Lira Bellorin, école Marie-Leneuf
Mélissa Larose, écoles le P'tit Bonheur, Chavigny, Marie-Leneuf
Fany Zuniga Jurgensen, école Saint-Pie-X
Philippe Picard, écoles Saint-Pie-X, Chavigny
Marie-Eve Garceau, écoles Curé-Chamberland, Saint-Pie-X

ATTENDU QUE les personnes suivantes ont posé leur candidature pour devenir membres du comité en 2022-2023 :

Mélanie Paquette, école Curé-Chamberland

Zoé Plourde, école Pointe-du-Lac
André Pouliot, école alternative Freinet (Saint-Sacrement)
Marie-Josée Rochette, école Académie les Estacades
Annie Muller, école alternative Freinet (Boisé-des-Pins)

CP-06122022-03 IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-LISE BRUNEAU ET APPUYÉ PAR AUDREY ALLARD

QUE les 11 candidats susmentionnés soient élus au comité consultatif des services aux EHDA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. MOT DE LA PRÉSIDENTE ET CORRESPONDANCE

Ménaïk Bleau a fait quelques commentaires sur le document de désignation d'un nouvel administrateur. Le document sera ajusté en conséquence et redéposé au comité de parents.

Il reste des codes d'éthique à signer. Un suivi sera fait.

14. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS DES ÉCOLES : LES BONS COUPS DE VOS ÉCOLES

Les parents sont invités à souligner les bons coups de leur école à tour de rôle. Tous les parents se prêtent à l'exercice et soulignent notamment :

- J. Garneau : fête de la rentrée à Ami-Joie-et-des-Grès.
- R. N. Bhicajee : classe en plein air, classe avec grands-parents.
- H. Ghaffar : une coupe gagnée en football cadet.
- C. Coulombe : amélioration du service de garde.
- D. Ricard : un nouveau gymnase est ouvert.
- K. Dupont : 3 valeurs principales sont mises de l'avant et des récompenses sont données aux élèves pour de bons comportements. Cela encourage les élèves et on voit des améliorations.
- S. Bellemare : un système pour récompenser les élèves mis en place. Les élèves sont placés en équipe entre les niveaux.
- D. Dupont : il y a plus d'implication des parents pour participer à des événements, les moyens mis en place fonctionnent pour mobiliser les parents.
- J. Henry : il y a eu un sondage pour impliquer les parents dans le parascolaire 4 semaines après un commentaire sur le manque d'implication dans les activités parascolaires.
- K. Dupont : mise en place d'un conseil d'élève, réfection d'un gymnase.
- P. Hamel : il y eut une visite des grands-parents des élèves à l'école pour parler de l'école d'antan.

- M. Ricard : belle adaptation de l'école lors de travaux dans la cour d'école pour réduire les impacts et permettre aux enfants d'avoir de belles récréations.
- R. Nadeau : bel aménagement de la cour, implication de l'école dans le quartier.
- PL Savard : la fête de la rentrée a été un succès.
- S. Marcotte: il y a maintenant une psychoéducatrice 4 jours sur place à l'école.
- F. Zuniga : il y a beaucoup de sensibilisation de la part de la psychoéducatrice sur l'intimidation.
- M. Larose: beau progrès dans le parc destiné aux élèves; belle implication des professionnels.
- C. Champagne : amélioration de la cour d'école avec notamment de l'achat de nouveaux équipements.
- S. M. Ravary : mise en place d'un comité d'élèves qui a amené à l'élaboration d'un calendrier de l'avent pour les élèves; des activités sont annoncées chaque jour.

15. RAPPORTS

15.1 du trésorier

Rencontre avec Desjardins à venir pour avoir accès au compte.

15.2 d'un administrateur du CA du Centre de services scolaire

- Un nouvel administrateur s'est joint au CA.
- La dernière rencontre du CA a eu lieu le 23 novembre.
- Prochaine rencontre le 25 janvier.

15.3 d'un administrateur du CA du RCPAQ

- Prochaine rencontre la semaine prochaine.
- Plusieurs discussions en cours sur les services de garde, notamment sur les frais à payer pour les élèves EHDAA.
- Discussions en cours sur les bris de service à Laval et Montréal.

15.4 de la responsable du comité EHDAA

Prochaine rencontre le 15 décembre 2022.

15.5 de la responsable du contenu Web <https://www.facebook.com/cp.csduroy/>

La personne responsable est absente.

15.6 d'un représentant d'un des comités (transport, culturel, révision d'une décision)

Dernière rencontre le 23 novembre 2022 : il y a eu des discussions sur le périmètre de 1,6 km.

15.7 Comité calendrier

Rien à signaler.

15.8 Comité accueil et intégration

Pas de révision.

CP-06122022-04 IL EST PROPOSÉ PAR CINDY CHAMPAGNE

Que les rapports soient adoptés en blocs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. AFFAIRES NOUVELLES

16.1 Budget du comité

Mme Champagne propose de demander 6 000 \$ pour s'assurer de couvrir tous les frais.

CP-06122022-05 IL EST PROPOSÉ PAR MÉNAÏK BLEAU

De demander 6 000 \$ pour le budget du comité de parents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CP-06122022-06 IL EST PROPOSÉ PAR CHRISTIAN COULOMBE QUE LA SÉANCE SOIT LEVÉE À 9 H 55.

La prochaine séance se tiendra le 7 février 2023 à 19 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Présidente

Nicolas Ribes
Turgeon

Digitally signed by Nicolas Ribes Turgeon
DN: cn=Nicolas Ribes Turgeon, o, ou,
email=nicolas.rturgeon@gmail.com, c=CA
Date: 2023.03.07 16:18:46 -05'00'

Secrétaire